MuMa – Service des publics
2 boulevard Clemenceau 76600 Le Havre
Tel. 02 35 19 62 72
Courriel : service-des-publics-muma@lehavre.fr

CHARTE D'ACCUEIL DES GROUPES

La réservation d'un créneau de visite, quel qu'en soit le type, implique le respect de notre charte.
Merci d'en prendre connaissance et d'en partager les éléments avec vos usagers (élèves, adhérents, bénéficiaires...).

BENEFICIER D'UNE ACTIVITE AU MuMa, C'EST S'ENGAGER A...

1 - Venir ! En cas d'annulation, merci de bien vouloir prévenir le musée par écrit ou par téléphone le plus tôt possible.

2 - Encadrer son groupe et respecter les règles de vie au musée !
Quelle que soit l'activité à laquelle votre groupe participe, vous êtes, en tant que responsable de groupe (enseignant, animateur ou autre), partie prenante de cette activité.
Pour les scolaires en visite libre, les élèves doivent obligatoirement être accompagnés d'au moins un adulte, quel que soit le parcours que vous avez prévu, et ce tout au long de votre visite.

3 - Faire preuve de bon sens : le musée est un espace public dans lequel chacun doit veiller au respect des personnes et des œuvres. Nos équipes travaillent au quotidien pour améliorer votre parcours et votre sécurité, elles méritent également votre respect !

EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES, l'équipe du MuMa pourra intervenir, et si besoin prendre la décision de faire quitter le groupe avant la fin prévue de son activité.

Les conditions générales ci-après vous détaillent conseils et consignes que vous pouvez partager avec vos usagers.

CONDITIONS GENERALES

Confirmation de réservation

La réservation d'une activité au MuMa n'est définitive que lorsqu'un exemplaire du devis signé nous a été retourné.

Le musée se réserve le droit de ne pas accueillir les groupes qui n'auraient pas ainsi confirmé leur réservation.

Les modifications (date, horaire...) ne sont possibles qu'avec l'accord préalable du Service des publics.

Modalités de paiement

Dans tous les cas, les modalités de règlement devront nous avoir été précisées au moment de la réservation. Nous n'acceptons qu'un seul moyen de paiement par groupe.

Le règlement peut s'effectuer :
- sur place, le jour de l'activité, à votre arrivée au musée ou à l'issue de votre visite, en espèces ou par carte bancaire,
- en différé, sur facture. Pour les structures fonctionnant avec des mandats administratifs, un bon de commande doit impérativement être fourni au musée au plus tard le jour de l'activité.

Les paiements d'avance ne sont pas acceptés.

Retard / annulation

Le respect des horaires de visite est primordial : il nous permet de garantir un accueil de qualité pour tous les groupes.

Si votre groupe est en avance, nous vous ferons patienter.

En cas de retard de dernière minute ou d'imprévu, merci de prévenir dès que possible l'accueil du musée au 02.35.19.62.72.
En cas de retard conséquent, le musée se réserve le droit d'adapter la durée de la visite et/ou l'ordre de passage des groupes.

En cas d'annulation, merci de bien vouloir prévenir le musée par écrit ou par téléphone le plus tôt possible afin de permettre aux équipes du musée de réattribuer votre créneau.
Pour des raisons de service, le musée pourrait se trouver dans l'obligation d'annuler votre créneau. Nous nous engageons à vous prévenir le plus tôt possible, et essaierons dans la mesure du possible de vous proposer un nouveau créneau.

Préparation de visite

Sur présentation du devis signé, l'encadrant du groupe bénéficie de la gratuité d'entrée pour préparer sa visite. Des documents pédagogiques,
les coordonnées du professeur-relais et autres ressources sont disponibles sur le site internet du musée : www.muma-lehavre.fr.

A savoir : la bibliothèque du musée est actuellement fermée.

Les mouvements d'œuvres

La vie du musée est rythmée par la vie de ses collections : certaines œuvres peuvent être prêtées, d'autres doivent être restaurées ou rester en réserve pour être préservées... Autant d'éléments qui expliquent que l'accrochage des collections en salle d'exposition évolue régulièrement.
Pour les groupes en visite commentée ou en visite-atelier, les thèmes sont donc proposés sous réserve de la présence des œuvres concernées dans le musée. Les médiatrices du musée vous proposeront des alternatives au plus proche de vos attentes initiales.

MuMa

Au moment de la visite

Afin que votre visite soit la plus agréable possible pour votre groupe et pour tous les autres visiteurs présents en même temps que vous, voici quelques conseils et consignes. Nous vous remercions par avance de les respecter !

Votre arrivée :
- Prévoyez d'arriver avec un peu d'avance ! Cela vous permettra de gérer le dépôt des affaires de vos usagers au vestiaire, un éventuel passage aux toilettes etc.
- Un vestiaire est à votre disposition pour les manteaux, cartables, sacs, parapluies... et autres objets interdits en salles d'exposition, dans la limite de la capacité de nos casiers. Renseignez-vous auprès de l'accueil !
- Vous trouverez des toilettes à différents niveaux du musée, accessibles par ascenseurs pour les visiteurs se déplaçant avec difficulté.
- Nous disposons de fauteuils roulants et de tabourets pliants : ils vous seront prêtés volontiers par les agents d'accueil si vous en avez besoin.

Le respect du lieu et des œuvres :
- La visite se fait sous la responsabilité de l'encadrant qui doit obligatoirement rester avec son groupe, lui donner l'exemple, et veiller à son bon comportement vis-à-vis du personnel et des autres visiteurs.

Pour les scolaires en particulier :
Le nombre d'adultes accompagnateurs doit être adapté à la réglementation en vigueur.
En visite libre, les élèves doivent obligatoirement être accompagnés d'au moins un adulte, quel que soit le parcours que vous avez prévu, et ce tout au long de la visite.
Si vous formez des petits groupes, veillez à ce qu'un adulte encadre chacun d'eux et soit en capacité de faire respecter les règles de vie du musée.

Pour le confort de tous, et pour une bonne cohabitation entre les groupes, nous vous recommandons de ne pas courir, de ne pas crier...
Les groupes en visite commentée sont prioritaires dans leur circulation dans le musée.

- Il est interdit de toucher les œuvres, les cadres les entourant, ou tout autre élément muséographique. Cette dernière consigne est primordiale : elle nous permet de remplir notre mission de service public, qui est de protéger et préserver les collections du musée.
Les agents de sécurité du musée vous aideront dans cette tâche si vous en éprouvez le besoin. Sachez toutefois qu'en cas de mise en danger des œuvres, un agent serait parfaitement en droit d'intervenir, voire de faire sortir le groupe des salles d'exposition.
Pour les mêmes raisons, il est notamment interdit de manger et boire dans le musée...
Au sein des espaces d'exposition, seuls les crayons à papier sont autorisés. Des supports sont à votre disposition à l'accueil du musée.

- Dans les salles d'exposition, les œuvres peuvent être photographiées, sans pied ni flash, pour le seul usage privé du visiteur. Une icône mentionne les œuvres qui ne peuvent être photographiées. Par ailleurs, toute prise de vue impliquant un agent du musée, y compris les médiatrices, doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la personne concernée. Toute publication d'une image, notamment sur les réseaux sociaux, sans le consentement de l'agent représente une entrave au droit à l'image. Et expose le responsable de ladite publication à des poursuites.

Les agents d'accueil, de sécurité et les médiatrices sont bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

Nous nous réjouissons de vous accueillir bientôt et vous souhaitons d'ores et déjà une bonne visite !